



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel**

Affaire suivie par Arnaud Ziomek
Tél : 02 38 42 42 81
arnaud.ziomek@loiret.gouv.fr

ORLÉANS, le **31 JUIL. 2026**

Madame la Présidente,

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2025, vous avez été mise en demeure de mettre votre établissement situé au 2 rue Gare de Marchandises à PUISEAUX (45390), en conformité avec la réglementation applicable.

Une visite sur site réalisée le 28 mai 2026 par l'inspection des installations classées a permis de constater que vous avez satisfait aux prescriptions fixées par cet arrêté.

En conséquence, l'ensemble des écarts étant soldés, j'ai l'honneur de vous informer que la mise en demeure prononcée par l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 est levée.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du service SEI

Marion DUBOIS

Copie :
UD DREAL

**SARL HASLOUIN
2, rue Gare de Marchandises
45390 PUISEAUX**